

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Band: - (1957)
Heft: 7

Artikel: Extrait de la Causerie de M. Berto Lardera a l'Assemblée générale de Zurich
Autor: Lardera, Berto
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

in der «Schweizer Kunst» veröffentlicht wird. Der Bericht wird mit Beifall genehmigt. Die Anwesenden erheben sich zur Ehrung der seit der letzten Generalversammlung verstorbenen Kollegen. Als *Stimmzähler* werden bestimmt H. E. Fischer, Aargau, und H. Jauslin, Solothurn.

Der Zentralpräsident erwähnt den Antrag der Delegiertenversammlung des Vortages und läßt über die *Statutenänderung* abstimmen, welche den jährlichen Beitrag der Passivmitglieder von Fr. 20.— auf Fr. 30.— erhöht. Mit 52 gegen 7 Stimmen wird der Antrag des Zentralvorstandes gutgeheißen. Mit 60 Stimmen ohne Opposition wird der Beitrag für zukünftige lebenslängliche Passivmitglieder von Fr. 200.— auf Fr. 400.— angesetzt.

Der Zentralpräsident dankt der Versammlung, daß sie dadurch dem Zentralvorstand die Möglichkeit gibt, wirksamer arbeiten zu können.

Unter «*Verschiedenes*» wird das Wort nicht verlangt.

*

Der Zentralpräsident stellt Herrn Lardera vor, der an der Universität von Florenz studierte, und von welchem zahlreiche Plastiken in manchen Ländern zu sehen sind.

Herr Lardera verdankt die ihm durch unsere Einladung erwiesene Ehre. Er verwehrt sich, einen Vortrag halten zu wollen, sondern möchte sich, als Bildhauer, einfach an seine Kollegen, die Schweizerkünstler, wenden.

Die Unesco, deren technischer Berater er in Paris ist, hat die Gründung der Internationalen Gesellschaft der bildenden Künstler angeregt und den 1. Kongreß, 1954 in Venedig, finanziert.

Man hat gefragt, zu Unrecht nach Ansicht des Herrn Lardera, ob eine solche internationale Organisation wirklich nötig sei. Schon 1952 hat die Unesco in 85 Ländern eine Enquete unternommen, von welchen in Venedig 30 vertreten waren. Heute bestehen schon 38 nationale Komitees.

Die näheren Ziele der Gesellschaft sind: Abschaffung der Zollgrenzen für Kunstwerke, Gewährung von Studien-Stipendien, Austausch von Kunstwerken und Künstlern, engere Zusammenarbeit zwischen Malern, Bildhauern und Architekten, Rechtsschutzes der Künstler, Begriffsbestimmung des Berufes usw. All diese Fragen sollen am 2. Kongreß, welcher im kommenden Herbst in Jugoslawien stattfinden wird, geprüft werden. Herr Lardera hofft, daß das Schweizer Nationalkomitee vertreten sein wird. Eine Schweizerdelegation wäre der Ausgangspunkt zu einer erwünschten Mitarbeit.

Die Ansprache Herrn Lardera wird durch großen Beifall verdankt.

Vom Zentralpräsidenten eingeladen, sich hierüber zu äußern, überbringt zuerst Herr Dr. Ad. Streuli den Gruß des Schweizerischen Tonkünstlervereins (dessen Rechtsberater er ist). Er legt es den Schweizerkünstlern nahe, sich im Denken umzustellen und sich mehr auf internationalen Boden zu stellen. Überall sind die Künstler nur winzige Minderheiten, welche nirgends eine politische Rolle spielen. Nur wenn sie sich international organisieren, werden sie zu ihrem Recht kommen können.

Der Zentralpräsident dankt Herrn Dr. Streuli, dessen Ansprache mit Beifall aufgenommen wird, und schließt die Sitzung um 12 Uhr.

Der Zentralsekretär: A. Détraz

EXTRAIT DE LA CAUSERIE DE M. BERTO LARDERA A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE ZÜRICH

Je me suis souvent posé, au cours de mon travail dans mon atelier, la question: une organisation des artistes a-t-elle vraiment une raison d'être et le travail en soi et la liberté indispensable à ce travail ne sont-ils pas tout-à-fait en contradiction avec la constitution d'un groupement national ou international?

D'autre part, un des lieux communs est bien celui qui concerne l'amour certain de tous les gens pour les œuvres d'art: par conséquent, les artistes devraient vivre facilement au milieu de l'accord général. Nous savons tous que la situation est, hélas, très différente.

Il est certain que ce qui concerne le travail lui-même ne supporte ni associations ni groupements, et que ce travail se fait exclusivement par la force, la force intérieure, je veux dire celle que chacun de nous possède. D'autre part, les moyens d'expression sont tellement différents et l'engagement des artistes, des artistes réels surtout, est si profond, qu'il peut paraître difficilement concevable de participer à un travail en commun.

Par conséquent, en créant une association, il fallait essayer de mettre en relief la possibilité commune à chaque artiste et dire très clairement qu'il ne s'agissait absolument pas d'un nivellement d'expressions ou de tendances, mais qu'il fallait tout simplement créer un outil, une organisation pour la défense des intérêts communs et aussi pour l'élargissement du domaine des contacts personnels.

D'autre part l'amour généralisé des œuvres d'art ne me paraît certes pas une donnée incontestable qui soit justifiée dans la réalité. Nous savons tous à quel degré d'incompréhension sont exposées les œuvres d'art. Tous les jours les atteintes les plus sérieuses aux droits des artistes et à l'intégrité des œuvres d'art se vérifient. Même

de la part de personnes qui devraient être les plus qualifiées on peut attendre les attitudes les plus incroyables.

Par conséquent, l'Association internationale des arts plastiques qui est née aussi pour exiger le respect des droits essentiels, représente un lieu de rencontre des artistes des différents pays pour l'examen de leurs problèmes, qui ne sont pas toujours faciles pour le développement d'un programme qui puisse faciliter leurs contacts et leurs échanges et pour pouvoir, enfin, faire en sorte que les artistes peintres, sculpteurs et graveurs soient représentés au sein de l'Unesco dont la tâche est de favoriser la compréhension entre les différents peuples par la voie de la culture et des arts. Ce n'est pas la peine d'insister sur le rôle que peinture, sculpture et gravure peuvent jouer dans une action mondiale menée à cette fin, parce que ce sont là les moyens les meilleurs et les plus libres de communication entre les différents peuples, indépendamment de tout lien de caractère linguistique. Même si l'Association internationale des arts plastiques, indépendamment de tout son programme d'activités si vaste et complexe et de la représentation des artistes au sein de l'Unesco, se bornait à tenir des congrès périodiques, elle aurait déjà une raison suffisante d'exister. Le premier Congrès international des arts plastiques, qui, pourtant, a établi les bases mêmes de l'association, a permis la rencontre d'artistes de trente pays. C'était peut-être la première fois qu'une telle rencontre avait lieu et je crois que les résultats en ont été importants à tous points de vue: de vastes confrontations ont eu lieu à cette occasion, de nouveaux liens de coopération se sont créés, de nouvelles amitiés se sont établies, des artistes se rendant d'un pays à l'autre

ont pu compter sur l'accueil amical de leurs confrères, etc. Actuellement, l'Association internationale des arts plastiques se compose de trente huit comités nationaux dans les pays suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Ceylan, Colombie, Corée, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Inde, Israël, Italie, Japon, Monaco, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Rhodésie et Nyassaland, Royaume-Uni, Salvador, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Union Sud-Africaine, Uruguay, Yougoslavie. Comme vous voyez, nos comités se sont créés un peu partout et dans tous les continents, de l'Europe à l'Asie, à l'Afrique, à l'Océanie, aux deux Amériques.

Ce résultat, après seulement trois années d'existence, a démenti toutes les critiques, tout le scepticisme que j'ai rencontrés lorsque j'ai entrepris les pas nécessaires à la création de cette association. On peut dire que, dans l'histoire des organisations internationales non-gouvernementales, c'est la première fois qu'une réponse aussi vaste a été obtenue.

D'une part, un comité national peut défendre au sein de l'association l'ensemble des idées et des intérêts qu'il juge indispensables à la vie de ses propres artistes, dans le cadre d'un monde où, grâce au développement technique, les rapports sont devenus extrêmement faciles. D'autre part, à l'intérieur même de chaque pays, le comité national peut se prévaloir de l'appui d'une association qui groupe aujourd'hui les artistes de trente-huit pays, pour obtenir une amélioration de la situation existante. C'est donc sous ce double aspect, national et international, que les artistes devraient réellement ressentir le besoin de participer le plus activement possible à l'activité de l'Association internationale des arts plastiques.

Le deuxième congrès organisé par l'association aura lieu à Dubrovnik, en Yougoslavie, du 23 au 28 septembre prochain. Il suffit de lire le programme d'activités de l'association pour avoir une idée de l'importance des problèmes qui y seront traités. Ceux d'entre vous qui connaissent les bulletins d'information de l'association savent sous quelle forme les points de notre programme d'activité ont une importance qui n'échappe à personne:

Priorité A

Point 1: Abolition des entraves douanières pour les œuvres d'artistes vivants. Point 3: Octroi aux artistes d'un plus grand nombre de bourses d'études. Point 4: Echanges d'artistes entre les différents pays. Point 5: Accès gratuit des artistes aux différents musées. Point 7: Synthèse des arts plastiques. Point 8: Création d'archives photographiques d'œuvres d'art consacrées aux œuvres des artistes vivants. Point 10: Protection juridique des

artistes et de leurs œuvres. Point 11: Règlement et unification des concours internationaux. Point 12: Définition de la profession d'artiste. Point 13: Expositions internationales.

Priorité B

Point 2: Établissement d'un projet portant création d'un fonds international au service des artistes. Point 6: Facilités pour les ateliers. Point 9: Centres de séjour ou maisons d'artistes. Point 14: Participation des artistes à l'éducation artistique.

Certains des points de ce vaste programme ont reçu une solution ou sont en voie de réalisation, malgré la «jeunesse» de cette association constituée il y a 3 ans seulement et malgré les très modestes moyens financiers dont elle dispose encore actuellement.

Le congrès de Dubrovnik nous a offert aussi l'occasion d'organiser, pour la première fois, une exposition de documents photographiques illustrant les exemples les plus frappants de la synthèse des arts plastiques dans les différents pays. Nous avons demandé à chaque comité national de réunir une documentation sur les exemples les plus valables d'ensembles architecturaux auxquels les peintres et les sculpteurs auraient directement participé. L'importance de ce problème paraît évidente. L'architecture elle-même est en train de suivre une évolution qui l'amènera de plus en plus à adopter les formes de la peinture et de la sculpture d'aujourd'hui et à intégrer des œuvres qui, autrement, resteraient indéfiniment soit dans les ateliers, soit dans les musées ou dans quelques maisons d'amateurs.

En touchant à ce problème, l'association a certainement voulu toucher à l'un des problèmes-clés de notre époque. Après l'isolement des peintres et des sculpteurs, le moment est venu de les associer à la vie de tous les jours, même sous l'angle visuel, afin de permettre à l'homme de notre temps de rencontrer les œuvres de son temps. Après ce court exposé je voudrais recommander à tous mes camarades suisses de participer activement à la vie de l'Association internationale des arts plastiques. La Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses développe un travail admirable sur le plan national. C'est sur cette base, donc sur une base concrète, que les artistes en Suisse ont déjà travaillé en commun pour la défense de certains problèmes. Je crois que le moment est venu d'élargir cette action et de donner au comité national suisse, qui existe depuis plus de trois ans déjà, toute la vitalité qu'il mérite et qu'il devrait avoir.

Wenn Kollegen der deutschsprachigen Schweiz eine Übersetzung des Vortrags von Berto Lardera wünschen, bitten wir sie um Mitteilung.

LA CAISSE DE SECOURS POUR ARTISTES SUISSES ET LA CAISSE DE MALADIE POUR ARTISTES SUISSES EN 1956

Il y a 70 ans. Le 16 novembre 1886 paraissait dans la «Nouvelle Gazette de Zurich» sous le titre «ville fédérale» un entrefilet qui peut être traduit comme suit:

«L'art et les artistes n'ont pas encore de patrie en Suisse. Il y a parmi nous de bons peintres qui, je n'exagère pas, se trouvent dans une situation moins bonne que le premier cordonnier venu ou un fabricant de brosses

quelconque. Ils peignent des tableaux, les exposent, on les estime et on les loue, mais le tableau n'est pas acheté. Ainsi, maint artiste ne gagne pas même son pain et de quoi faire face aux dépenses les plus nécessaires. Il n'en va guère mieux pour les portraitistes en Suisse. Il est extrêmement rare que, dans nos villes suisses, quelqu'un se fasse peindre et si cela arrive, on marchandé jusqu'à ce que le prix soit réduit contre toute équité. Des artistes, paraît-il, peignent un portrait à l'huile pour 50 francs...»